



Paris, le 11 décembre 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Une prime exceptionnelle de fin d'année, dite « prime de Noël », pour 2,3 millions de ménages aux revenus modestes

Agnès BUZYN, ministre des Solidarités et de la Santé, annonce la reconduction du versement d'une prime exceptionnelle de fin d'année, dite « prime de Noël », pour les bénéficiaires de minima sociaux comme le revenu de solidarité active (RSA), l'allocation de solidarité spécifique (ASS) et l'allocation équivalent retraite (AER).

Cette prime, qui sera versée la semaine précédant les fêtes de Noël, s'élèvera à 152,45 € pour une personne seule et à 320,14 € pour un couple avec deux enfants.

Attribuée à plus de 2,3 millions de ménages, la prime de Noël traduit l'engagement du Gouvernement dans la lutte contre la pauvreté et pour le pouvoir d'achat des ménages aux revenus modestes, dans la continuité de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté 2018-2022, présentée le 13 septembre 2018 par le Président de la République.

Composition de la famille et montants de la prime (en euros) :

▪ Personne isolée : 152,45	▪ 4 personnes : ○ isolé avec trois enfants : 335,39 ○ ou couple avec deux enfants : 320,14
▪ 2 personnes (couple sans enfant ou isolé avec un enfant) : 228,67	▪ 5 personnes : ○ isolé avec quatre enfants : 396,37 ○ ou couple avec trois enfants : 381,12
▪ 3 personnes (isolé avec deux enfants ou couple avec un enfant) : 274,41	▪ 6 personnes : ○ isolé avec cinq enfants : 457,35 ○ ou couple avec quatre enfants : 442,10
	▪ Par personne supplémentaire : 60,98

Contact presse :

Cabinet d'Agnès Buzyn : sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr – 01 40 56 60 60